# Une nouvelle charte pour l'égalité et la lutte contre les discriminations !

Le baromètre du défenseur des droits donne des indications sur la perception des discriminations dans le monde du travail. En effet, **3 agents sur 10 reconnaissent avoir été victimes de discriminations, et près de 4 victimes sur 10 n'ont rien dit ni rien fait.**

Dans le même temps, 71 % des agents de la Fonction publique reconnaissent qu'il est très important de lutter contre les discriminations et 81 % pensent que le contexte de crise économique et de chômage augmente le risque de discrimination à l'égard de certaines catégories.

Dans la Fonction publique, les cas de discriminations progressent régulièrement depuis 2009. L'âge, le sexe et la maternité arrivent en tête des critères occasionnant le plus grand nombre de discriminations.

Marilyse Lebranchu, Ministre de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique, et Dominique Baudis, Défenseur des Droits, ont signé le 17 décembre 2013 une charte visant à promouvoir l'égalité et la lutte contre les discriminations dans la fonction publique. Elle fait suite à la charte de 2008 pour la promotion de l'égalité dans la Fonction publique et constitue l'un des engagements du protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique, signé le 8 mars 2013.

Si cette charte peut marquer une certaine volonté du gouvernement de progresser dans ce domaine, elle ne peut pas effacer d'un seul coup de « griffe » les choix politiques du gouvernement qui augmentent le risque de discriminations. Comme le pensent très justement les agents, le contexte de crise et de chômage est un facteur aggravant. Le choix politique de réduire toujours plus les budgets et les investissements publics ; de ne pas augmenter les traitements et salaires, d'individualiser toujours plus les rémunérations engendre forcément une montée des risques de lourdes discriminations. De plus, le refus par le gouvernement de donner un coup de pouce au SMIC est inacceptable puisque ce sera à nouveau un facteur aggravant les discriminations femmes-hommes !

**Si le nombre de discriminations augmente depuis 2009, ce n'est pas un hasard. Il est inutile de laisser les agents, les salariés et les citoyens croire que l'action du gouvernement en matière de discriminations, même si elle est honorable, peut se délier du reste de sa politique !**

La CGT n'est pas dupe ! Elle ne cessera de lutter contre les discriminations, quelles qu'elles soient. La CGT continuera aussi à interpeller la ministre et l'ensemble du gouvernement sur leurs contradictions. Par ailleurs, la CGT reste et restera vigilante sur l'application de la nouvelle Charte puisque les discriminations sont là, et cela est hélas une réalité quotidienne !

Montreuil, le 20 décembre 2013

Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT
263, Rue de Paris - case 542 - 93514 Montreuil CEDEX tel: 01 55 82 77 56